

13 mars 2015



Suite aux menaces et révélations sur les familles de personnels policiers et pénitentiaires, la CFTC Police rappelle les précautions sur l'utilisation des différents réseaux sociaux qui se trouve être une source d'information importante pour les ennemis de nos institutions et de la nôtre en particulier.

La CFTC Police appelle les policiers usagers de ces réseaux de communication, newsgroups, blogs et autres sites Internet à la prudence et à la vigilance sur tous les éléments liés à leur vie personnelle qu'ils pourraient divulguer. Elle rappelle que la Préfecture de Police a, à cet effet, publié un guide des bonnes pratiques sur le Net, que vous pouvez télécharger sur www.cftcpolice.fr.

La CFTC Police interrogera le Ministère de l'Intérieur sur les mesures de protection qu'il compte prendre pour les fonctionnaires et leurs familles exposés sur le blog « VENGEANCE ».

La CFTC Police exige que le Ministre de l'Intérieur prenne toutes les mesures afin que les auteurs du blog et leurs complices soient punis comme le prévoit les textes. Seules des peines exemplaires éviteront la multiplication d'autres blogs de ce genre.



La CFTC Police assure de son soutien tous les fonctionnaires visés ainsi que leurs familles dans cette épreuve et reste à leur disposition pour les soutenir dans toutes les démarches judiciaires qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre pour obtenir réparation des préjudices subis.

BUREAU NATIONAL

www.cftcpolice.fr

